

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 027-212702302-20260227-D_1_2026-DE

S²LO

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Séance du 27 février 2026

Date de convocation :
17 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence
de Pierre LEPORTIER, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
18

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, T. FERNANDES,
S. GUIARD, C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers
votants :
20

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

C. KERFOURN donne pouvoir à É. GROUX
C. LINY donne pouvoir à T. FERNANDES

OBJET :
DOB 2026

ABSENT EXCUSÉ :

D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, C. DRÈGE, M. PAGÈS, C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL,
J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Sylvie GUIARD est désignée secrétaire de séance

N°1 / 2026

OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le nombre d'habitants au sein de la Commune dépasse le seuil des 3 500 habitants ;

Considérant qu'au-delà de ce seuil, il est obligatoire de faire un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget communal ;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires permet de présenter entre autres le bilan de l'année passée, la prospective financière pour les années futures et un état de la dette communale ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de la présentation faite des documents annexés à la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy-sur-Eure le 27 février 2026

Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy-sur-Eure



CFU PROVIS

DEBAT

D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

février 2026

(arrêt des bilans au 21/01/26)

Ordre du jour:

- 1) Bilan comptable et financier de l'année 2025
- 2) Etat de la dette communale / ratios financiers
- 3) Prospective financière
- 4) Etat du personnel communal

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 04/03/2026

ID : 027-212702302-20260227-D_1BIS_2026-DE

S²LO

1) Bilan comptable et financier de l'année 2025

Présentation du compte financier unique provisoire 2025

10400 - BUDGET COMMUNAL

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS de l'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
	a	b		
Section de fonctionnement	3 993 319,60	4 121 122,74		
Section d'investissement	1 664 768,14	682 188,98		

REPORTS de l'EXERCICE (002)		h	1 032 901,61
N-1		i	2 012 118,47

TOTAL (réalisations + reports)	k	j	7 848 331,80
--------------------------------	---	---	--------------

RESTE A REALISER A REPORTER (R.A.R)			-23 148,45
EN N + 1			

TOTAL (des restes à réaliser à reporter en N+ 1)			-23 148,45
--	--	--	------------

RESULTAT			1 137 556,30
CUMULE			

TOTAL CUMULE			1 137 556,30
--------------	--	--	--------------

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
 Reçu en préfecture le 04/03/2026
 Publié le 04/03/2026
 ID : 027-212702302-20260227-D_1BIS_2026-DE

exercice

127 803,14

g=b-a

-982 579,16 g

f=d-c

cloture

1 160 704,75

=g+h

1 029 539,31

=f+i

2 190 244,06

=j-k

-1 683 801,66

1 137 556,30

-631 113,90

506 442,40

Les grands chapitres budgétaires :

Bilan 2025 détaillé

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres		BP 2025	Réalisé	Réalisé N-1
011	Charges à caractère général	1 674 616,00 €	1 143 908,87 €	1 151 822,20 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 053 012,00 €	1 826 326,04 €	1 733 860,67 €
65	Autres charges de gestion courante	284 494,00 €	262 503,72 €	286 965,35 €
66	Charges financières	131 863,00 €	104 640,75 €	13 520,52 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			683,33 €
014	Atténuations de produits FNGIR	22 354,00 €	22 354,00 €	22 354,00 €
Total des dépenses réelles		4 167 339,00 €	3 359 733,38 €	3 209 206,07 €
023	Virement à la section d'investissement	141 329,61 €	0,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	261 413,00 €	633 586,22 €	240 119,29 €
Total des dépenses d'ordre		402 742,61 €	633 586,22 €	240 119,29 €
001	Résultat de Fonctionnement			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 570 081,61 €	3 993 319,60 €	3 449 325,36 €

Dépenses de fonctionnement 2025

Observations par chapitres

- * Chap. 011 : 1,143 M€ consommés (1,151 M€ en 2024) sensiblement identique par rapport à l'année dernière, mais on note avec quelques particularités : location matériel roulant + 20 K€, assurances + 8 K€, remboursement Total énergie 21 K€
- * Chap. 012 : 1.826 M€ contre 1.733 M€ en 2024. Personnel sur poste RH/ COMPTA année complète, avec doublons de 5 mois sur le poste de comptable plus mouvements de personnels sur l'année.
- * Chap. 014 : reversement du FNGIR comme chaque année (système de péréquation)
- * Chap. 65 : contributions aux organismes et syndicats (SDIS, SBV4R, SIVVEA, CCAS, etc...), subventions aux associations et indemnités élus.
- * Chap. 66 : remboursement des intérêts d'emprunt. Les échéances 2025 ont été mandatées, ainsi que les intérêts courus non échus de l'année précédente (ICNE) et ceux de 2023.
- * Chap. 67 : titres annulés sur exercices antérieurs : 0€
- * Chap. 042 : amortissements comptables que l'on retrouve en investissement (participe à l'autofinancement, permet le renouvellement des biens acquis en investissement)

Les grands chapitres budgétaires

Bilan 2025 détaillé

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres		BP 2025	Réalisé	Réalisé N-1
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	146 000,00 €	180 560,58 €	172 789,36 €
73	Impôts et taxes	631 991,00 €	634 591,24 €	656 817,24 €
731	Fiscalité locale	1 970 000,00 €	1 958 229,53 €	1 942 065,85 €
74	Dotations, subventions et participations	691 189,00 €	747 795,71 €	711 710,60 €
75	Autres produits de gestion courante	38 000,00 €	78 713,17 €	247 568,53 €
76	Produits financiers	0,00 €	9,82 €	10,13 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	455 637,01 €	0,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions			
013	Atténuations de charges	30 000,00 €	36 473,41 €	46 648,45 €
	Total des recettes réelles	3 507 180,00 €	4 092 010,47 €	3 777 610,16 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00 €	29 112,27 €	
	Total des recettes d'ordre	30 000,00 €	29 112,27 €	
002	Résultat de Fonctionnement			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 537 180,00 €	4 121 122,74 €	3 777 610,16 €

Recettes de fonctionnement 2023

Observations par chapitres

- * Chap. 70 : recettes de cantines 180 K€, du camping 44 K€, remboursement de mises à disposition de personnel, concessions dans les cimetières (en baisse)...
- * Chap. 73 : attribution de compensation stable (434 K€ 2024/2025), fonds de péréquation en baisse (70 K€ contre 77 K€) Fonds du département des DMT0 (128 K€)
- * Chap. 731 : contributions directes, taxe d'électricité reversée par le SIEGE (30 K€ pour 23 K€ en 2024), taxe sur les pylônes, redevance d'occupation domaine public (marché : 25 K€ contre 35 K€ en 2024)
- * Chap. 74 : dotations de l'Etat (hausse 327 K€ au lieu de 304 K€ en 2024), remboursement du FCTVA, prix départemental du fleurissement, compensations des exonérations de taxe foncière (en baisse), titres sécurisés (25 723 € au lieu de 20 455 € en 2024 et 14 500 € en 2023)
- * Chap. 75 : loyers des logements communaux +TEOM, remboursement des frais de capture/fourrière et des sinistres.
- * Chap. 77 : Vente site Facom.
- * Chap. 013 : remboursements sur rémunérations du personnel : 36 K€
- * Chap. 042 : Opérations d'ordre.

CFU PROVIS

Résultats Fonctionnement 2023

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 04/03/2026

ID : 027-212702302-20260227-D_1BIS_2026-DE



Total dépenses : 3 993 319,60 €

Total recettes : 4 121 122,74 €

Résultat de l'exercice : 127 803,14 €

Résultat antérieur reporté : 1 032 901.61 €

Résultat de fonctionnement cumulé : 1 137 556,30 €

Les grands chapitres budgét

Bilan 2025 détaillé

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	BP 2025	Réalisé	Réalisé N-1
10 Dotations fonds divers et réserves			
16 Emprunts et dettes assimilées	334 516,00 €	334 336,26 €	199 131,51 €
20 Immobilisations incorporelles			
204 Subventions d'équipements versées	244 000,00 €	71 328,82 €	27 162,00 €
21 Immobilisations corporelles	232 927,58 €	144 261,14 €	7 135,69 €
23 Immobilisations en cours	2 512 746,57 €	1 062 425,97 €	396 359,50 €
Total des dépenses réelles		1 612 352,19 €	629 788,70 €
40 Opérations d'ordre de transfert entre sections			
41 Opérations patrimoniales	30 000,00 €	29 112,27 €	
Total des dépenses d'ordre		23 303,68 €	
Résultat d'investissement	30 000,00 €	52 415,95 €	0,00 €
001			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 664 768,14 €	629 788,70 €

Dépenses d'investissement 2025

Observations par chapitres

- * Chap. 020 : 71 K€ (comprenant études restauration église 13K€, mission contrôle d'amiante tous bâtiments 23K€, logiciel services techniques 7 K€ Création parcours légend'R....)
- * Chap.204 : 144 K€ (SIEGE27 : Aristide Briand 138 K€ + subvention OPAH)
- * Chap. 21 : 1 062 K€ : (Aire de camping car, ECP rampe PMR, désamiantage escalier, portes au restaurant scolaire, relevage de 10 tombes au cimetière, acquisition parcelle suite préemption, matériels services, écoles, chariot maintiennt température, coupe légume, robot restaurant scolaire, chauffe-eau camping, réfection accès parcelles St Germain la Truite, matériels informatiques et mobiliers, livres médiathèque)
- *



RESTE A REALISER 2025

	Service	Site		BP 2025	RAR 2025	Engagé
BP 2024		MUSEE	Aménagement de la cour du Musée du Peigne	166 320,00 €	166 320,00 €	
BP 2025	ADMIN	MAIRIE	Rénovation énergétique (fenêtres + isolation grenier)	468 046,53 €	237 955,12 €	
	ADMIN	EGLISE	Démarrage de l'opération fin 2025	122 855,00 €	109 816,24 €	13 683,00 €
	ADMIN	ADMIN	MO Jardins d'Ezy		6 300,00 €	
	BATIMENTS	ECP	couverture et protection rives		4 400,00 €	
	BATIMENTS	REST SCO	Portes et bâtis cuisine non conforme incendie		7 644,00 €	
	BATIMENTS	SAC	remplacement chaudière		25 000,00 €	
	BATIMENTS	ATELERS	Remplacement tôles Guéneau		2 800,00 €	
	BATIMENTS	CAMPING	remplacement porte, vmc, radiateur		3 500,00 €	
	BATIMENTS	CAMPING	Fourniture et pose jeux pour enfants		25 000,00 €	
	BATIMENTS	ATELERS	Véhicule ST électrique (12 000 en RAR)		13 000,00 €	
	ECP	ECP	Matériel MDPH/TDAH		500,00 €	
	ECP	ECP	Remplacement du PC de Direction		1 000,00 €	

RESTE A REALISER 2025

ECP	ECP	Deux visualiseurs flexibles		160,00 €
EV	MUSEE	Mobilier urbain pour Cour Musée Peigne		25 000,00 €
MEDIA	MEDIA	Banquettes extérieures		625,00 €
MEDIA	MEDIA	Jardinières		7 440,00 €
MEDIA	MEDIA	Gazon synthétique		1 753,45 €
PM	VOIRIE	extension caméras vidéosurveillance - zone rond point du collège		12 000,00 €
PM	VIDEO	ajout 4ème écran pour extension		900,00 €
PM	VIDEO	forfait enedis (projet pluri annuel extension video surveillance)		15 600,00 €
PM	VIDEO	déplacement baie de brassage grenier (travaux isolation)		1 200,00 €
PM	VIDEO	remplacement d'anciennes caméras HS ou obsolètes		1 200,00 €
ASSOS	FC EZY	Réfection deux courts extérieurs		7 000,00 €
ASSOS	TENNIS	Reprise électrique bungalow		16 000,00 €
				692 113,81 €

Les grands chapitres budgétaires

Bilan 2025 détaillé

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres		BP 2025	Réalisé	Réalisé N-1
10	Dotations, fonds divers et réserves	39 593,00 €	22 632,08 €	665 826,51 €
13	Subvention d'investissement	249 813,00 €	2 667,00 €	124 625,48 €
16	Emprunts et dettes assimilées	207 097,07 €		2 000 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations cours	50 000,00 €		
Total des recettes réelles		546 503,07 €	25 299,08 €	2 790 451,99 €
21	Virement de la section de fonctionnement	141 329,61 €		
24	Produits de cession	392 826,00 €		
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	261 413,00 €	633 586,62 €	240 119,29 €
41	Opérations patrimoniales		23 303,28 €	
Total des recettes d'ordre		795 568,61 €	656 889,90 €	240 119,29 €
001	Résultat d'investissement			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 342 071,68 €	682 188,98 €	3 030 571,28 €

Recettes d'investissement 2025

Observations par chapitres

- * Chap. 10 : FCTVA pour 20 K€, taxes d'aménagement pour 2.6 K€
- * Chap. 13 : subvention Etat et subventions rattachées aux actifs non amortissables 2 667 € (remboursement de matériel de prévention EPI d'été)
- * Chap. 040 : amortissements comptables en lien avec le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement. (vente Facom en décembre / régularisations des amortissements 2023/2024).
- * Chap. 16 : Aucun emprunt débloqué sur l'année.

Résultats Investissement 2025

Total dépenses : 1 664 768.14 €

Total recettes : 682 188.98€

Résultat de l'exercice : - 982 579,16 €

Résultat antérieur reporté : 2 012 118,47 €

Résultat d'investissement cumulé : 1 029 539,31 €

Résultats de clôture 2025

Total dépenses hors résultats antérieurs: 5 658 087,74 €

Total recettes hors résultats antérieurs : 4 803 311,75 €

Résultat de fonctionnement cumulé : 1 137 556.30 €

Résultat d'investissement cumulé : - 631 113.90 €

Résultat de clôture : 506 442,40 €

Budgets annexes ECO QUARTIER

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 04/03/2026
ID : 027-212702302-20260227-D_1BIS_2026-DE

SLOA

► FONCTIONNEMENT :

Total dépenses : 526 584,02 €

Total recettes : 281 608,48 €

Résultat de l'exercice : - 244 975,54 €

Résultat Antérieur : - 134 224,28 €

Résultat de fonctionnement cumulé :

- 379 199.82 €

► INVESTISSEMENT :

Total dépenses : 622 652.64 €

Total recettes : 382 000,00 €

Résultat de l'exercice: -240 652.64 €

Résultat Antérieur : 318 474,93 €

Résultat d'investissement cumulé :

72 542.29 €

Résultat de Clôture 2025 : - 306 657,53 €

Budgets annexes

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 04/03/2026

ID : 027-212702302-20260227-D_1BIS_2026-DE

SLOA

► FONCTIONNEMENT :

Total dépenses : 1 310,89 €

Total recettes : 0.14 €

Résultat de l'exercice : -1 310,75 €

Résultat Antérieur : - 5 129,37 €

► INVESTISSEMENT :

Total dépenses : 745 795,79 €

Total recettes : 0.00 €

Résultat de l'exercice : - 745 795,79 €

Résultat Antérieur : -192 836,89 €

Résultat de fonctionnement cumulé :- 6 440,12 €Résultat d'investissement cumulé :-938 632,68 €Restes à réaliser - 194 298,53Résultat de Clôture 2025 : -1 139 371,33 €

Budgets annexes

CENTRE DE SANTÉ

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 04/03/2026

ID : 027-212702302-20260227-D_1BIS_2026-DE

SLOA

► FONCTIONNEMENT :

Total dépenses : 7 757,08 €

Total recettes : 14 451,16 €

Résultat de l'exercice : 6 694,08 €

Résultat Antérieur : - 80 581,45 €

Résultat de fonctionnement cumulé :- 73 887,37 €

► INVESTISSEMENT :

Total dépenses : 0,00€

Total recettes : 11 135,53 €

Résultat de l'exercice : 11 135,53 €

Résultat Antérieur : - 51 495,84 €

Résultat d'investissement cumulé :- 40 360,31 €Résultat de Clôture 2025 : - 114 247,68 €

Budgets annexes

BATIMENT LOCATIF ZAC COUTUMEL

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 04/03/2026

ID : 027-212702302-20260227-D_1BIS_2026-DE



► FONCTIONNEMENT :

Total dépenses : 9 546,27 €

Total recettes : 40 598,90 €

Résultat de l'exercice : 31 052,63 €

Résultat Antérieur : 55 287,63 €

Résultat de fonctionnement cumulé :86 340,26 €

► INVESTISSEMENT :

Total dépenses : 6 614,08 €

Total recettes : 8 981,00 €

Résultat de l'exercice : 2 366,92 €

Résultat Antérieur : 999,66 €

Résultat d'investissement cumulé :3 366,58 €Résultat de Clôture 2025 : 89 706,84 €

CFU PROVIS

Recettes fiscales 2025

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 04/03/2026
ID : 027-212702302-20260227-D_1BIS_2026-DE



Type d'imposition	Taux communaux	Produits	% sur le total des recettes fiscales	% sur les RRF
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	20,7	55 166 €	2,90%	1,37%
Taxe foncière bâti	59,33	1 680 819 €	88,25%	41,34%
Taxe foncière non bâti	84,11	27 588 €	1,45%	0,69%
Coefficient correcteur (réforme TH)		140 854 €	7,40%	3,64%
TOTAL		1 904 427 €	100%	47,04%
Recettes réelles de fonctionnement hors opérations exceptionnelles (RRF)	4 121 122,74 €			
Recettes fiscales sur le total des recettes réelles de fonctionnement	46,21%			

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 04/03/2026

ID : 027-212702302-20260227-D_1BIS_2026-DE

S²LOA

2) Etat de la dette communale

Rappel des emprunts en c

(tous budgets y/c annexes)

Désignation	Année prêt	Capital emprunté	Capital restant dû
Voirie et Immobilier	2006	465 426.75 €	0.00 €
Investissements 2010/2011	2010	1 500 000.00 €	0.00 €
Lotissement éco quartier n° 1	2016	778 757.69 €	56 981,07 €
Voirie et Immobilier	2016	352 093.55 €	71 773.39 €
Voirie Lavertu/Roussel/Acacias/PM France	2019	1 000 000.00 €	731 191.40 €
Lotissement éco-quartier n° 2	2023	428 000.00 €	370 933.36 €
Investissements 2024	2024	2 000 000.00 €	1 900 000.00 €

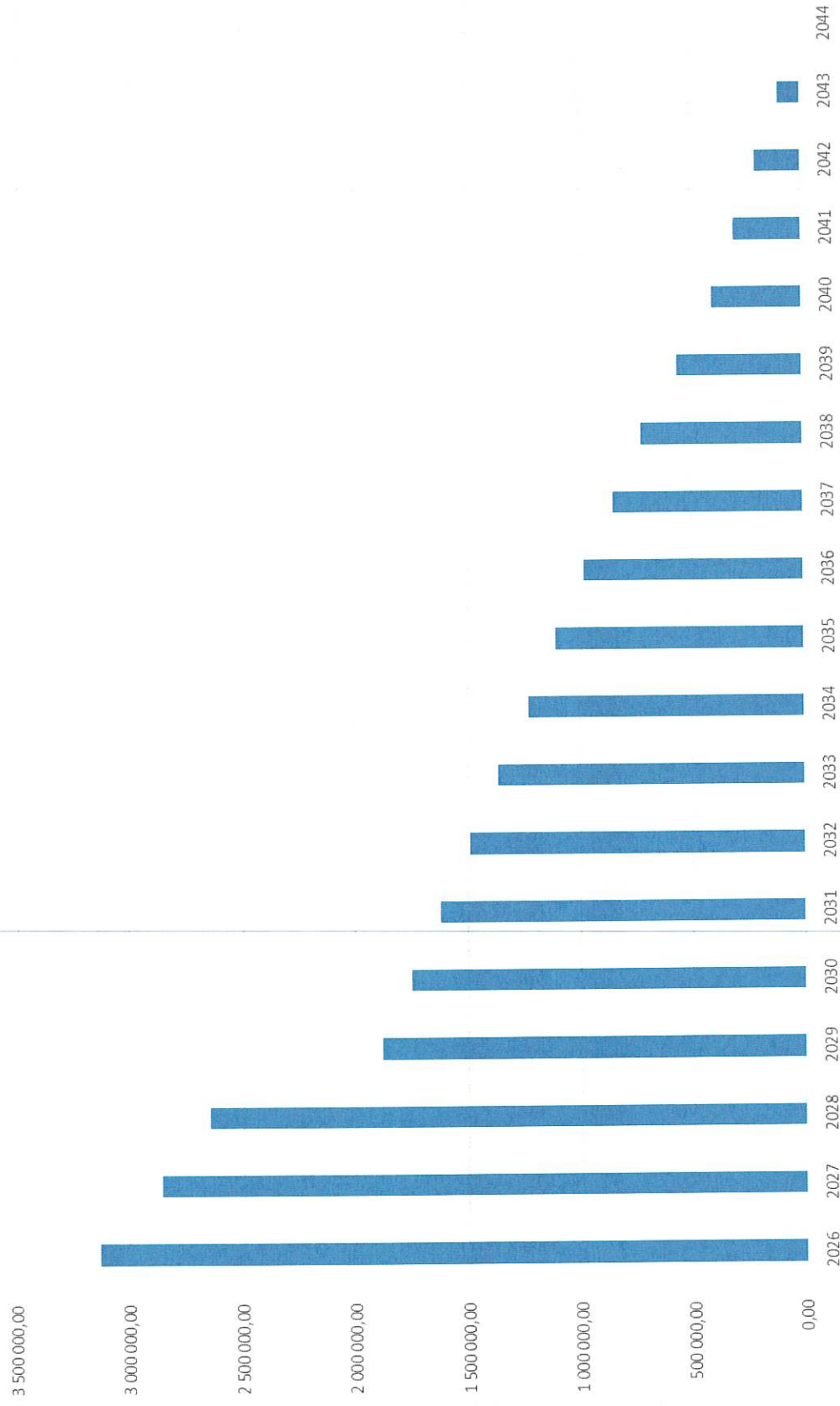
Capital total restant dû (tous budgets confondus) : 3 130 879,22 €
au 31/12/2025

Récapitulatif de la dette totale communale

(tous budgets y/c annexes)

Exercices	Annuité	Capital	Intérêts	Capital restant dû au 01/01/N
2026	310 534,39	385 832,64	105 401,09	3 130 879,22
2027	226 041,34	317 923,39	97 542,54	2 855 583,19
2028	224 865,31	293 327,43	91 980,29	2 642 740,36
2029	188 290,82	253 081,45	85 441,35	1 878 200,07
2030	188 049,44	249 191,45	79 797,35	1 749 666,75
2031	187 848,18	245 301,45	74 170,33	1 621 133,43
2032	187 658,66	241 411,45	68 531,55	1 492 600,11
2033	187 499,00	237 521,45	62 898,77	1 364 066,79
2034	187 315,62	233 631,45	57 218,03	1 228 400,14
2035	187 162,44	229 741,45	51 542,93	1 107 000,15
2036	187 021,75	225 851,45	45 855,34	978 466,83
2037	186 901,03	221 961,45	40 162,36	849 933,51
2038	185 778,59	218 071,45	34 441,92	721 400,19
2039	157 537,90	185 648,13	28 110,33	557 537,90
2040	100 000,00	123 340,00	23 340,00	400 000,00
2041	100 000,00	119 450,00	19 450,00	300 000,00
2042	100 000,00	115 560,00	15 560,00	200 000,00
2043	100 000,00	111 670,00	11 670,00	100 000,00
2044	100 000,00	107 780,00	7 780,00	0,00
TOTAL	3 292 504,47	4 116 296,09	1 000 894,18	

Evolution de l'annuité de la dette



1) Rigidité des charges structurelles pour 2025

C'est le rapport entre les charges de personnel + endettement de l'année divisé par les recettes réelles de fonctionnement =

Soit 50,64 % (Source DGFIP)

(47,96 % en 2024 et 47.95 % en 2023)

Concerne le budget principal

Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 55 % pour les communes dont la population est comprise entre 2000 et 5000 habitants.

Focus sur trois ratios financiers *budget principal*

2) Capacité d'AutoFinancement brute

Ce ratio est celui le plus regardé par les Banques (produits réels sur charges réelles)

4 121 122,74 / 3 993 319,60 = **soit 1.03 années**

moins de 8 ans : zone *verte* ; entre 8 et 11 ans : zone *alerte* ; entre 11 et 15 ans : zone *critique*
; *plus de 15 ans : zone danger*;

Focus sur trois ratios financiers

3) Capacité de désendettement

La Ville a contracté un emprunt de 2 000 000 € en 2024 pour financer les investissements votés en 2024. les prochains emprunts qui arriveront à terme sont :

- ▶ En 2025 : Fin des emprunts la voirie et les investissements 2010/2011,
- ▶ En 2026 : la première partie d'acquisition de l'écoquartier
- ▶ En 2027 : la voirie et immobilier

C'est le rapport entre l'endettement global de la Commune et les excédents de fonctionnement de l'année (CRD / (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement)

$$(4\,121\,122,74 - 3\,993\,319,60 \text{ € - }) / 3\,130\,879 = \text{soit } 4,08 \text{ années}$$

Pour mémoire, 2024 : $3\,604\,538 / 3\,743\,178 - 3\,162\,557$ = Soit: 6,21 années

Pour mémoire, 2023 : $1\,941\,937 / 3\,689\,096 - 3\,104\,228$ = Soit: 3,32 années

moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ;
plus de 15 ans : zone rouge;

Focus sur la capacité d'autofinancement

budget principal (CAF)

Pour rappel, la CAF nette est la différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement auxquelles on rajoute le remboursement du capital des emprunts.

C'est un indicateur important de suivi de la santé financière d'une collectivité par les banquiers, la DGFIP et la Préfecture.

► Evolution de la CAF nette :

► 2021 : 108 759 €	2024 : 263 615 €
► 2022 : 124 385 €	2025 : 803 733 €
► 2023 : 217 373 €	

Sous réserve des opérations de validation du CFU en cours

► **La recette de l'emprunt de 2 000 000 € est à l'origine de cette situation sur l'exercice.**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 04/03/2026

ID : 027-212702302-20260227-D_1BIS_2026-DE

SLO

3) Prospective financière

Prospective financière

- Le budget communal supporte, comme toutes les collectivités le coût de l'inflation, sans compensation de ses recettes.
- Le ratio de rigidité des charges structurelles est de 50,64 % (source DGFIP) pour un seuil d'alerte à 55 %, ce qui représente un classement dans la normale.
- Pour l'endettement, le ratio Dette/autofinancement est de 4,08 années ce qui ne permet une stabilité de la pression fiscale.
- On note aussi que l'emprunt prévisionnel de 1.7 M€ pour la MSP sera débloqué pour la fin des travaux.
- La masse salariale 1.77K€ représente une part importante du budget prévisionnel mais reste incontournable si nous souhaitons poursuivre notre politique croissante d'investissement pour améliorer la vie dans notre commune (travaux en régie, services à la population, amélioration du cadre de vie...).
- Le plan de maintenance et d'entretien des bâtiments communaux établi en 2025 devra être poursuivi au BP 2026 pour agir sur la dégradation des structures (charges de fonctionnement).

Dispositions Loi de Finances 2026

- ▶ Le projet de la loi de finances pour 2026 a été adoptée après un parcours parlementaire difficile par le recours au 49.3 début février.
- ▶ Le budget 2026 impose aux collectivités territoriales un effort financier estimé à 2 milliards d'euros (moins que les 4.6 milliards initialement envisagés) mais presque équivalent à celui de 2025.
- ▶ La dotation globale de fonctionnement (DGF) est maintenue au niveau qu'en 2025 sans revalorisation inflationnaire ce qui entrainera une baisse effective pour de nombreuses communes (environ 3%)

Dispositions Loi de Finances 2026

- ▶ Les dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) augmentent mais à valeur constante.
- ▶ Certaines dotations d'investissement sont maintenues même si la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) subit une baisse de 200 millions d'euros.
- ▶ Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) passe d'un montant global de 2 milliards d'euros dans le texte de départ à 740 millions. Ce montant est inférieur à celui qui figurait dans le texte adopté par le Sénat (890 millions d'euros) et à celui de 2025 (1 milliard). Le gouvernement a en effet fait un geste en direction des régions, qui se verront ponctionner 350 millions d'euros (contre 500 millions dans la version sénatoriale).
- ▶ Les communes en sont quant à elles exonérées, comme l'avait promis le Premier ministre en novembre lors du Congrès des maires de France.
- ▶ Le fonds vert (destiné pour les collectivités à la transition écologique) continue de diminuer, passant à environ 840 millions d'euros pour 2026, après une forte réduction déjà opérée en 2025.

Dispositions Loi de Finances

- En revanche, le budget « MaPrimeRénov » à destination des particuliers est stabilisée à 3.6 milliards d'euros. Elle devrait financer 150 000 travaux de rénovation isolés (changement d'une chaudière ou de fenêtres) et 120 000 rénovations globales de logements.
- La Loi de finances 2025 a autorisé les départements à relever (passage de 4.5% à 5%) pendant 3 ans le taux départemental des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) .
- L'augmentation des cotisations patronales (+ 10k€) a pour conséquence l'augmentation des charges salariales des collectivités.
- A ce jour, l'augmentation de la valeur locative (une des bases servant au calcul des taxes foncières et de la taxe d'habitation) devrait subir une hausse nationale de 0.8% (contre 1.70% en 2025) en raison de la baisse de l'inflation en 2025.) Ce taux reste à confirmer...
- Le taux du FCTVA de 14,85 % reste identique à celui de 2025.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 04/03/2026

SLO

ID : 027-212702302-20260227-D_1BIS_2026-DE

4) Etat du personnel communal

Tableau des emplois au 28 Février

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
 Reçu en préfecture le 04/03/2026
 Publié le 04/03/2026
 ID : 027-212702302-20260227-D_1BIS_2026-DE

SLOA

Grades ou emplois	Catégorie	Postes budgétaires au 28/02/2026	Postes pourvus au 28/02/2026	Soit ETP pourvu
Filière administrative				
Emploi fonctionnel de DGS 2000 à 10 000 habitants	A	1	1	1
Attaché principal	A	1	1	1
Attaché	A	0	0	0
Rédacteur TNC	B	1	1	0,8
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0	0	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3	3	3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	0	0	0
Adjoint administratif	C	2	2	2
Adjoint administratif TNC	C	0	0	0
TOTAL		9	9	7,8
Filière technique				
Ingénieur principal		1	1	1
Technicien principal 1ère classe	B	0	0	0
Technicien principal 2ème classe	B	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C	2	2	2
Agent de maîtrise	C	0	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	6	5	5
Adjoint technique	C	11	10	10
Adjoint technique TNC	C	2	2	1,65
TOTAL		22	20	19,65
Filière culturelle				
Assistant de conservation principale de 1ère classe	B	1	1	1
Assistant de conservation	B	0	0	0
Adjoint du patrimoine	C	0	0	0
TOTAL		1	1	1
Filière médico-sociale secteur social				
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2è	C	4	4	3,8
TOTAL		4	4	3,8
Filière médico-sociale / secteur médico-social				
Médecin territorial	A	0	0	0
Agent social	C	0,62	0,62	0,62
TOTAL		0,62	0,62	0,62
Filière Police municipale				
Chef de service de Police Municipale	B	1	1	1
Brigadier chef principal	C	1	1	1
Gardien brigadier	C	0	0	0
TOTAL		2	2	2
Filière animation				
Adjoint animation TNC	C	0,38	0,38	0,38
TOTAL		0,38	0,38	0,38
TOTAL GENERAL		39	37	35,25

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 04/03/2026

ID : 027-212702302-20260227-D_1BIS_2026-DE

S²LO

Merci de votre attention

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Séance du 27 février 2026

Date de convocation :
17 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence
de Pierre LEPORTIER, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
18

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, T. FERNANDES,
S. GUIARD, C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers
votants :
20

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

C. KERFOURN donne pouvoir à É. GROUX
C. LINY donne pouvoir à T. FERNANDES

OBJET :
RAR 2025

ABSENT EXCUSÉ :
D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, C. DRÈGE, M. PAGÈS, C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL,
J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Sylvie GUIARD est désignée secrétaire de séance

N°2 / 2026

OBJET : Approbation des restes à réaliser de l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient d'approuver les restes à réaliser qui seront reportés sur le budget 2026, tels que présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Approuve les restes à réaliser (RAR) 2025 pour un montant de :

- **Budget Communal**
 - Dépenses : 1 249 665.87€ TTC
 - Recettes : 249 813€ TTC
- **Budget Maison de santé pluridisciplinaire**
 - Dépenses : 2 732 454,65€ TTC
 - Recettes : 3 894 491,89€ TTC
- **Budget Écoquartier**
 - Dépenses : 5 280,00€ TTC
 - Recettes : 0,00€ TTC

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 27 février 2026
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
17 février 2026

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
18

Nombre de Conseillers
votants :
20

OBJET :
Ouverture d'une Ligne de
Trésorerie Interactive
pour le budget MSP

Séance du 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence
de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, T. FERNANDES,
S. GUIARD, C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

C. KERFOURN donne pouvoir à É. GROUX
C. LINY donne pouvoir à T. FERNANDES

ABSENT EXCUSÉ :

D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, C. DRÈGE, M. PAGÈS, C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL,
J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Sylvie GUIARD est désignée secrétaire de séance

N°3 / 2026

OBJET : Autorisation d'une ouverture d'une ligne de trésorerie interactive pour le budget de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le budget communal et annexes 2026 seront votés au mois d'avril 2026 ;

Considérant la nécessité de procéder à une ouverture de ligne de trésorerie interactive pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire dans l'attente de la contractualisation du prêt définitif ;

Considérant que cette ligne de trésorerie interactive est une ouverture de crédit permettant via « internet » de mobiliser des fonds à tout moment et rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie ;

Considérant que la meilleure proposition pour la Commune a été présentée par la Caisse d'Epargne de Normandie ;

DÉCIDE

Article 1 : La Commune souscrit une ouverture de ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne Normandie 151 rue d'Uelzen, 76230 Bois-Guillaume dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Emprunteur : COMMUNE DE EZY SUR EURE

Montant : 1 000 000 euros

Durée : un an maximum

Taux d'intérêt : [Base de calcul : exact/360]

- €STR (1) + marge de à 0,65 %

Process de traitement automatique : -Tirage : crédit d'office (ou virement BDF en option)
-Remboursement : débit d'office

Demande de tirage : aucun montant minimum :

- Créneau horaire de saisie : de 0H00 à 16H30 jour ouvré+1
- Créneau horaire de saisie : de 16h30 à 23h59 jour ouvré+2

Demande de remboursement : aucun montant minimum :

- Créneau horaire de saisie : de 0H00 à 16H30 jour ouvré+1
- Créneau horaire de saisie : de 16h30 à 23h59 jour ouvré+2

Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office

Frais de dossier : Exonération

Commission d'engagement : 500 euros / prélevée une seule fois

Commission de mouvement : Exonération

Commission de non-utilisation : 0,15 % de la différence entre le montant de la Ligne de Trésorerie Interactive et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Exécution des tirages par virement BDF ou crédit d'office :

- Créneau horaire de saisie par virement BDF : de 0H00 à 11H jour ouvré
: de 11H à 16H30 X
: de 16H30 à 23H59 jour ouvré+1
- Créneau horaire de saisie par crédit d'office : de 0H00 à 11H jour ouvré+1
: de 11H à 16H30 jour ouvré+1
: de 16H30 à 23H59 jour ouvré+2

Commission de gestion : Exonération

(1) Dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieur à zéro, l'€STR sera alors réputé égal à zéro

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à cette ouverture de ligne de trésorerie interactive.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 27 février 2026

Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. Leportier', written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text 'MAIRIE D'EZY-SUR-EURE' around the top edge and '(27530)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a star and a landscape with a building and trees.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 027-212702302-20260227-D_3_2026-DE



DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Séance du 27 février 2026

Date de convocation :
17 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence
de Pierre LEPORTIER, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
18

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, T. FERNANDES,
S. GUIARD, C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers
votants :
20

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

C. KERFOURN donne pouvoir à É. GROUX
C. LINY donne pouvoir à T. FERNANDES

OBJET :
**Attribution de subventions
aux associations 2026**

ABSENT EXCUSÉ :

D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, C. DRÈGE, M. PAGÈS, C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL,
J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Sylvie GUIARD est désignée secrétaire de séance

N°4 / 2026

OBJET : Attribution de subventions aux associations au titre de l'exercice 2026.**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions de la Commission « Associations » réunie le 17 février 2026,

Considérant l'importance du tissu associatif pour la vie de la Commune,**Considérant** qu'il convient d'aider financièrement les associations œuvrant pour l'intérêt général de la population Ezéenne,**Considérant** que les dossiers de subvention qui n'ont pas été présentés lors de cette séance de Conseil municipal pourront être étudiés lors de la prochaine session d'examen des subventions aux associations,**DÉLIBÈRE****Article 1 :** Accorde les subventions suivantes aux associations pour l'année 2026 (première partie),

ASSOCIATIONS	Pour mémoire en 2025		Propositions	Conseillères et Conseillers Municipaux ne prenant pas part au vote	Votes du CM 27/02/2026
	Subvention	Except. - indirect			
A Petits Pas	3 000 €		3500 € + 500 € except.		3500 € + 500 € except.
Amicale des Donneurs de Sang de la Vallée d'Eure	500 €		500 €		500 €
Amicale du personnel de la Mairie d'Ézy-sur-Eure	300 €	737 €	300 €		300 €
Associations Volley d'Ivry-la-Bataille	300 €		300 €		300 €
Atelier d'Écriture	500 €		0 €	Claude ROUGERON	0 €
Autour du Fil	300 €		400 €		400 €
Bon'Eure de vivre	n'a pas demandé de subvention		1000 € except. avec devis		1000 € except. avec devis
Boule Joyeuse Ezy Anet	500 €		500 €		500 €
Café des Aidants	nouvelle association		500 €	Claude ROUGERON, Chantal LEVEZIER, Sylvie GUIARD	500 €
Club Athlétisme Ézy-sur-Eure	1 700 €		1 700 €		1 700 €
Club de l'Amitié	1 200 €		1 200 €		1 200 €
Club de gymnastique "LA DÉTENTE"	600 €		600 €		600 €
Comité de Jumelage BRENSBACH-EZY	1 000 €		1 000 €	Dominique DUVAL, Sylvie GUIARD, Pierre LEPORTIER, Sébastien MARIE	1 000 €
Croth Country	150 €		250 €		250 €
En Avant pour Nathan	500 €		500 €		500 €
Ezy Clic	500 €		500 €	Dominique DUVAL	500 €
Ezy et son Histoire	n'a pas demandé de subvention		500 €	Claude ROUGERON, Joëlle BRET, Claude NOE	500 €
Ezy Kid'z	500 €		500 €	Aurélie BAUDRY	500 €
Ezy Patrimoine	n'a pas demandé de subvention		0 €		0 €
Ezy Tennis Club	1 200 €		1 500 €		1 500 €
Judo Alliance Ezy	1 000 €		1000 € + 200 € except. (championnats Europe Jujitsu)		1000 € + 200 € except
Lez'Arts	500 €		0 €		0 €
La Goujonnette	400 €		400 €		400 €
Les P'tits bouchons de la vigne	n'a pas demandé de subvention		0 €		0 €
Société Saint-Vincent-de-Paul	n'a pas demandé de subvention		3000 € except.		3000 € except.
CEGTT	500 €	200 €	500 €		500 €
Yoga et Détente		500 €	200 €		200 €
TOTAL					21 050,00 €

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 027-212702302-20260227-D_4_2026-DE

S²LO

Article 2 : Précise que les crédits seront prévus au BP 2026 à l'article 6574.

**FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE
LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Pour extrait conforme, Ezy-sur-Eure, le 27 février 2026
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy-sur-Eure

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. Leportier', written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text 'MAIRE D'EZY-SUR-EURE' around the top edge and '(27530)' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem depicting a figure, possibly a saint or historical figure, holding a staff or scepter.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 027-212702302-20260227-D_4_2026-DE



**DÉPARTEMENT
DE L'EURE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Séance du 27 février 2026

Date de convocation :
17 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence
de Pierre LEPORTIER, Maire**

Nombre de Conseillers
présents :
18

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, T. FERNANDES,
S. GUIARD, C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers
votants :
20

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

C. KERFOURN donne pouvoir à É. GROUX
C. LINY donne pouvoir à T. FERNANDES

OBJET :
**Approbation du nouveau
projet de subvention pour
la préservation et mise en
valeur de l'Église**

ABSENT EXCUSÉ :

D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, C. DRÈGE, M. PAGÈS, C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL,
J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Sylvie GUIARD est désignée secrétaire de séance

OBJET : Approbation du nouveau projet de demande de subvention de la préservation et mise en valeur de l'Eglise et ses abords.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°33 / 2024 votée en séance du Conseil municipal du 28 juin 2024 relative au projet de demande de subvention,

Considérant la nécessité d'approuver le projet actualisé par le maître d'œuvre et son plan de financement prévisionnel,

Considérant que le projet pourra faire l'objet de subventions de l'Etat, via la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), du Conseil Départemental de l'Eure notamment via le dispositif « Mon Village – Mon Amour » et la Région Normandie mais aussi par du financement participatif (dons, mécénats,) dans le cadre d'un partenariat avec l'association « Ezy Patrimoine » et la Fondation du Patrimoine,

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour la tranche ferme (en 2026) relative à la restauration et aménagement du parvis et des espaces extérieurs :

Phase travaux	
133 134,50 €	Etat (DRAC) 30 % : 39 940,35 €
	Région Normandie 20% : 26 626,90 €
	Conseil Départemental de l'Eure + Mon Village Mon Amour 30 % : 39 940,35 €
	Commune et/ou Mécénat 20 % : 26 626,90 €

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour la tranche optionnelle (en 2027) relative à la restauration des couvertures et des façades :

Phase travaux	
652 349,29 €	Etat (DRAC) 30 % : 195 704,787 €
	Région Normandie 20% : 130 469,858 €
	Conseil Départemental de l'Eure + Mon Village Mon Amour 30 % : 195 704,787 €
	Commune et/ou Mécénat 20 % : 130 469,858 €

DÉLIBÈRE

Article 1 : Les dispositions de la délibération n°33 / 2024 votée en séance du Conseil Municipal du 28 juin 2024 sont abrogées.

Article 2 : Approuve le nouveau projet de préservation et de mise en valeur de l'Eglise Saint André et de ses abords et son plan de financement prévisionnel pour les tranches ferme et optionnelle.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions dans le cadre du projet auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de l'Eure et tout autre financeur potentiel.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au financement participatif et de partenariat avec l'association « Ezy Patrimoine » et Fondation du Patrimoine dans le cadre de ce projet.

Article 5 : Précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif communal 2026 et suivant.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 27 février 2026
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 027-212702302-20260227-D_7_2026-DE



DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
17 février 2026

Séance du 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence
de Pierre LEPORTIER, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
18

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, T. FERNANDES,
S. GUIARD, C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers
votants :
20

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

C. KERFOURN donne pouvoir à É. GROUX
C. LINY donne pouvoir à T. FERNANDES

OBJET :
Agglo du Pays de Dreux :
convention d'élimination
des déchets ménagers

ABSENT EXCUSÉ :

D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, C. DRÈGE, M. PAGÈS, C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL,
J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Sylvie GUIARD est désignée secrétaire de séance

N° 7 / 2026

OBJET : Agglomération du Pays de Dreux : convention N°2026-79 d'élimination des déchets ménagers : redevance spéciale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération votée par le Conseil communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux le 15 décembre 2025, approuvant les modalités d'application de la redevance spéciale et la fixation de la nouvelle grille tarifaire,

Considérant la nécessité d'accepter les nouveaux termes de la convention d'élimination des déchets ménagers et assimilés dans le cadre de la redevance spéciale prévue à l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour s'y conformer l'Agglo a rédigé une nouvelle convention accompagnée de son annexe modifiée au 01 janvier 2026,

Considérant que l'annexe fixant les litrages utilisés pouvant être modifiée à tout moment dans l'année et tout au long de la durée de la convention,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Approuve la convention N°2026-79 d'élimination des déchets ménagers et assimilés dans le cadre de la redevance spéciale prévue à l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 : Dit que les dépenses seront prévues au budget communal.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 27 février 2026
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 027-212702302-20260227-D_6_2026-DE



**DÉPARTEMENT
DE L'EURE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Séance du 27 février 2026

Date de convocation :
17 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence
de Pierre LEPORTIER, Maire**

Nombre de Conseillers
présents :
18

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, T. FERNANDES,
S. GUIARD, C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers
votants :
20

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

C. KERFOURN donne pouvoir à É. GROUX
C. LINY donne pouvoir à T. FERNANDES

OBJET :
Agglo du Pays de Dreux :
modification statutaire

ABSENT EXCUSÉ :

D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, C. DRÈGE, M. PAGÈS, C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL,
J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Sylvie GUIARD est désignée secrétaire de séance

OBJET : Agglomération du Pays de Dreux : modification statutaire : compétence supplémentaire « formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur » sur le territoire des communes de Mézières-en-drouais et à Ecluzelles.

Le rapport qui vous est présenté ci-dessous vous propose de délibérer pour vous prononcer sur la prise de la compétence supplémentaire « formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur » sur le territoire des communes de Mézières-en-Drouais et Ecluzelles. Cette évolution a été approuvée à l'unanimité par délibération du conseil communautaire du 17 novembre 2025.

I- Objet des modifications statutaires :

1. « Formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur »:

Dans le cadre de la reprise en régie des activités de l'association du centre nautique Drouais, le conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire « la base nautique du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles » par délibération n°2024-262 du 16 décembre 2024 dans le cadre de l'exercice de sa compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Pour rappel, cette reprise en régie s'est accompagnée d'un transfert des personnels de l'association vers la Communauté d'agglomération, qui a été actée par délibération du conseil communautaire n°2024-264 du 16 décembre 2024, afin d'assurer la gestion et l'exploitation de la base nautique.

Afin de pouvoir prétendre à l'agrément lui permettant d'effectuer la « formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur », il est nécessaire que la Communauté d'agglomération modifie ses statuts afin d'être considérée comme un organisme de formation.

Il est donc proposé que la Communauté d'agglomération se dote d'une compétence supplémentaire en matière de « formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur ».

Modification proposée :

o. « Formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur sur le territoire des communes de Mézières-en-Drouais et Ecluzelles ».

La Communauté d'agglomération est compétente pour exercer l'activité d'établissement de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et déposer toute demande d'agrément nécessaire à l'exercice de cette compétence sur le territoire des communes de Mézières-en-Drouais et Ecluzelles.

Le transfert est engagé conformément à la procédure prévue par les dispositions de l'article L.5211-17-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatives au transfert partiel de compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive.

Ce transfert de compétences intervient selon la procédure et les conditions prévues à l'article L.5211-17 du code.

II- Conditions d'approbation de la procédure de transfert de compétence et d'approbation de la modification statutaire

Le transfert de cette compétence supplémentaire à la Communauté d'agglomération est engagé conformément à la procédure prévue par les dispositions de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, relatives aux modifications statutaires d'un établissement public de coopération intercommunale.

Cette modification statutaire est opérée par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux selon les étapes établies ci-après :

- la procédure débute par la délibération du conseil communautaire du 17 novembre 2025 qui a approuvé la proposition de modification statutaire ;
- le conseil municipal de chaque commune membre dispose maintenant d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur le transfert proposé, et ce, à compter de la notification de la délibération de la Communauté d'agglomération. La décision du conseil municipal est réputée favorable si elle n'intervient pas dans le délai précité de 3 mois ;
- les modifications seront actées uniquement s'ils recueillent l'avis favorable du conseil communautaire et des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou bien s'ils recueillent, en plus de l'avis favorable du conseil communautaire, l'avis favorable de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Comme pour le conseil communautaire, un vote à la majorité simple est requis au sein de chaque conseil municipal.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, se prononcer sur les termes de la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-17 et L. 5211-17- ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024 ;

VU le projet de statuts modifiés de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;

VU la délibération 2025-192 du conseil communautaire du 17 novembre 2025 ;

Entendu le rapport de présentation.

DÉCIDE

Article 1 : d'émettre un avis favorable au projet de statuts modifiés de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Article 2 : de charger Monsieur le Maire de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de modifications statutaires prévue à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 27 février 2026

Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 027-212702302-20260227-D_6_2026-DE

S²LOW

**DÉPARTEMENT
DE L'EURE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Séance du 27 février 2026

Date de convocation :
17 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence
de Pierre LEPORTIER, Maire**

Nombre de Conseillers
présents :
18

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, T. FERNANDES,
S. GUIARD, C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers
votants :
20

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

C. KERFOURN donne pouvoir à É. GROUX
C. LINY donne pouvoir à T. FERNANDES

OBJET :
Agglo du Pays de Dreux :
aménagement de la ZAC de
Coutumel : protocole
d'accord transactionnel

ABSENT EXCUSÉ :

D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, C. DRÈGE, M. PAGÈS, C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL,
J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Sylvie GUIARD est désignée secrétaire de séance

OBJET : Agglomération du Pays de Dreux : aménagement de la ZAC de Coutumel : protocole d'accord transactionnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Civil et notamment les articles 1106, 1193 et 2044 sur les conditions de conclusion d'un protocole d'accord transactionnel,

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux en date du 9 février 2026,

Considérant ce qui suit :

Une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du parc d'activités de Coutumel a été créée par délibération du conseil municipal de la Ville d'Ezy-sur-Eure le 16 mars 1990 pour un périmètre d'environ 10 hectares pour accueillir des activités économiques. Cette ZAC a fait l'objet de plusieurs phases de gestion successives : par la SEMEDE jusqu'en 1998 puis par la Ville d'Ezy-sur-Eure et enfin par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à compter de 2017.

La ZAC était destinée à recevoir des activités secondaires et tertiaires de toute nature (industries non polluantes, artisanat, entrepôts, commerces et bureaux) ainsi que l'habitat lié directement à ces activités (direction, surveillance...).

En 2016 la Ville a transformé environ 6 hectares au sud de la ZAC en zone de développement à dominante habitat lors de l'élaboration de son PLU dans le cadre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) en vue de la création d'un nouveau quartier d'habitat comprenant environ 80 logements, dont 49 % de logements sociaux.

Compte-tenu de ce changement, la ZAC de Coutumel devra être supprimée.

Afin d'envisager cette suppression, un bilan de la ZAC de Coutumel a été réalisé : cette opération présente aujourd'hui un déficit global de – 1 118 096.96 € supporté conjointement par la Ville (552 059.96 €) et la Communauté d'Agglomération (566 037.00€).

Ce déficit s'explique notamment par le fait que le foncier aménagé n'a pas fait l'objet de commercialisation compte-tenu du nouveau projet de création d'un quartier.

Afin de permettre le lancement opérationnel du nouveau projet d'aménagement sur la commune, cette dernière et la Communauté d'agglomération ont souhaité conclure un accord transactionnel afin de régler les conséquences financières et patrimoniales de la suppression de la ZAC de Coutumel.

Ce protocole a pour objet :

- De clarifier les responsabilités financières liées à la clôture de la ZAC ;
- D'organiser les conditions de transfert et de valorisation des fonciers nécessaires au nouveau projet ;
- De fixer un cadre commun pour la poursuite de l'aménagement du secteur Sud de la ZAC via une nouvelle opération d'aménagement.

Aux termes de celui-ci :

La Communauté d'Agglomération s'engage à procéder à l'acquisition des terrains de la Ville d'Ezy-sur-Eure, qui s'engage à lui vendre, pour une montant de 552 059.96 €. France Domaine a estimé, dans un avis en date du 3 février 2026, la valeur de ces terrains à 997 000 €. Cette différence entre le prix ainsi estimé et le prix de vente est justifiée par les dépenses supportées par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux concernant la ZAC de Coutumel et par la nécessité d'équilibrer la future opération d'aménagement, ce qui constitue un motif d'intérêt général ;

La Communauté d'Agglomération s'engage à porter la procédure d'aménagement relative à la création d'un nouveau quartier d'habitat sur le territoire de la Ville d'Ezy-sur-Eure : le bilan prévisionnel du futur aménagement fait apparaître une opération équilibrée, sur la base des hypothèses basses de recettes et de la mobilisation d'une part communale de taxe d'aménagement ;

La Ville d'Ezy-sur-Eure s'engage à reverser à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux le produit de la part communale de la taxe d'aménagement perçue sur le périmètre de l'opération du 1^{er} janvier 2027 jusqu'à la réception du dernier ouvrage prévu par la future opération d'aménagement dans les conditions définies au protocole.

La mise en œuvre opérationnelle du protocole, notamment les actes relatifs à la suppression de la ZAC, à la cession foncière, aux modalités financières détaillées ou au lancement opérationnel de la future opération d'aménagement fera l'objet de délibérations ultérieures devant le conseil municipal d'Ezy-sur-Eure et le conseil communautaire, conformément aux compétences de chacune des collectivités.

Par conséquent, le Conseil municipal,

DÉLIBÈRE

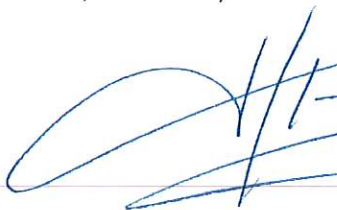
Article 1 : **APPROUVE** le protocole d'accord transactionnel relatif à la régularisation de la ZAC Coutumel, conclu entre la commune d'Ezy-sur-Eure et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer ledit protocole et toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 3 : **PREND ACTE** que la déclinaison opérationnelle du protocole fera l'objet de délibérations ultérieures, tant au niveau de la Ville qu'au niveau de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 27 février 2026
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



The official stamp is circular with the text "MAIRIE D'EZY-SUR-EURE" around the top and "(27530)" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a sun, a star, and a landscape with a river and a bridge.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 027-212702302-20260227-D_8_2026-DE



DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Séance du 27 février 2026

Date de convocation :
17 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence
de Pierre LEPORTIER, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
18

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, T. FERNANDES,
S. GUIARD, C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers
votants :
20

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

C. KERFOURN donne pouvoir à É. GROUX
C. LINY donne pouvoir à T. FERNANDES

OBJET :
Département de l'Eure
avenant N°1 à la
convention ENS
"les coteaux d'Ezy"

ABSENT EXCUSÉ :

D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, C. DRÈGE, M. PAGÈS, C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL,
J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Sylvie GUIARD est désignée secrétaire de séance

OBJET : Département de l'Eure : avenant n°1 à la convention partenariale relative à l'Espace Naturel Sensible « Les Coteaux d'Ézy-sur-Eure ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention de partenariat entre la Ville d'Ezy-sur-Eure, le Département de l'Eure et le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie relative à la gestion de l'espace naturel sensible « Les coteaux d'Ézy-sur-Eure » pour la période 2019-2029 signée des parties le 3 juillet 2019 ;

Considérant que le site « Les Coteaux d'Ezy-sur-Eure » ont été inscrits au schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles depuis 2007 au regard du patrimoine naturel qu'il abrite, exceptionnel et original pour la région. Il comprend notamment un ensemble de pelouses calcaires sèches et de lisières ensoleillées, plusieurs espèces de faune et de flore méridionales. La présence de 200 caves creusées à proximité de l'ENS dans la craie en fait également un site majeur de la vallée pour les chauves-souris qui y hibernent.

Considérant que la Ville d'Ezy-sur-Eure avait dès lors souhaité préserver et mettre en valeur son capital environnemental notamment à travers la gestion écologique et la valorisation de ce site ;

Considérant que c'est donc pour cette raison qu'une convention de gestion a été conclue en 2019 aux fins d'étude, de suivi scientifique des habitats naturels, de la flore et de la faune ainsi que la gestion écologique des parcelles concernées dont la Ville est propriétaire et qui représentaient en 2019 un total de 99 parcelles pour une superficie totale de 14.2484 ha.

Considérant la nécessité d'actualiser la convention par avenant pour ajouter la gestion de 26 nouvelles parcelles devenues récemment propriétés de la commune portant ainsi le nombre total de parcelles à 125 au lieu de 99 et à 19.1015 ha au lieu de 14.2484 ha ;

Considérant que les nouvelles parcelles à ajouter à la convention par avenant n°1 sont les suivantes :

COMMUNE	LIEU-DIT	N° DES PARCELLES	SUPERFICIE (ha)
É Z Y - S U R - E U R E	La Butte d'Ézy	A 169	0,6475
		A 194	0,1357
		A 201	0,2035
		A 202	0,0560
		A 211	0,0930
		A 213	0,1225
		A 230	0,1120
		A 231	0,2505
		A 499	0,3472
		A 502	0,2745
	Les Caves	A 650	0,4916
		C 325	0,3170
		C 329	0,0055
		C 330	0,0135
		C 341	0,0030
		C 342	0,0105
		C 448	0,0015
		C 450	0,0065
		C 462	0,0027
		C 463	0,0045
	La Côte aux Brunots	C 520	0,0245
		A 264	0,1792
		A 266	0,1400
		ZA 110	0,4552
	Entre-deux-Côtes	ZA 112	0,8392
		D 289	0,1160

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 027-212702302-20260227-D_9_2026-DE



DÉLIBÈRE

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 à la convention partenariale entre la Commune, le Département de l'Eure et le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie relative à la gestion de l'espace naturel sensible « Les coteaux d'Ezy-sur-Eure » pour la période 2019-2029 ajoutant 26 parcelles à celles déjà gérées.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

FAIT ET DÉLIBÈRE Á L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 27 février 2026
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'EZY-SUR-EURE' around the top and '27530' at the bottom, with a central emblem.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026



ID : 027-212702302-20260227-D_9_2026-DE

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Séance du 27 février 2026

Date de convocation :
17 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence
de Pierre LEPORTIER, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
18

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, T. FERNANDES,
S. GUIARD, C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers
votants :
20

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

C. KERFOURN donne pouvoir à É. GROUX
C. LINY donne pouvoir à T. FERNANDES

OBJET :
Mise à jour du tableau
des emplois municipaux

ABSENT EXCUSÉ :

D. DUPONT

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, C. DRÈGE, M. PAGÈS, C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL,
J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Sylvie GUIARD est désignée secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs à la suite des mouvements de personnels, des promotions et notamment l'arrivée de la Directrice des Services Techniques ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Décide le nouveau tableau des emplois municipaux de la collectivité à compter du 27 février 2026.

Grades ou emplois	Catégorie	Postes budgétaires au 27/06/2025	Postes pourvus au 27/06/2025	Postes budgétaires au 27/02/2026	Postes pourvus au 27/02/2026	Soit ETP pourvu
Filière administrative						
Emploi fonctionnel de DGS 2000 à 10 000 habitants	A	1	1	1	1	1
Attaché principal*	A	1	1	1	1	
Attaché	A	0	0	0	0	0
Rédacteur TNC	B	1	1	1	1	0,8
Rédacteur principal de 1ère classe		1	1	1	1	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3	3	3	3	3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	0	0	0	0	0
Adjoint administratif	C	2	2	2	2	2
Adjoint administratif TNC	C	0	0	0	0	0
TOTAL		9	9	9	9	7,8
Filière technique						
Ingénieur principal				1	1	1
Technicien principal 1ère classe	B	0	0	0	0	0
Technicien principal 2ème classe	B	1	0	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C	1	1	2	2	2
Agent de maîtrise	C	1	1	0	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	1	1	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	6	5	6	5	5
Adjoint technique	C	11	10	11	10	10
Adjoint technique TNC	C	2	2	2	2	1,65
TOTAL		23	20	22	20	19,65
Filière culturelle						
Assistant de conservation principale de 1ère classe	B	1	1	1	1	1
Assistant de conservation	B	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine	C	0	0	0	0	0
TOTAL		1	1	1	1	1
Filière médico-sociale secteur social						
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	4	4	4	4	3,8
TOTAL		4	4	4	4	3,8
Filière médico-sociale / secteur médico-social						
Médecin territorial	A	0	0	0	0	0
Agent social	C	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62
TOTAL		0,62	0,62	0,62	0,62	0,62
Filière Police municipale						
Chef de service de Police Municipale	B	1	1	1	1	1
Brigadier chef principal	C	1	1	1	1	1
Gardien brigadier	C	0	0	0	0	0
TOTAL		2	2	2	2	2
Filière animation						
Adjoint animation TNC	C	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38
TOTAL		0,38	0,38	0,38	0,38	0,38
TOTAL						
TOTAL GENERAL		40	37	39	37	35,25

*Le poste d'attaché principal est ouvert réglementairement au "tableau des emplois" et pourvu mais non budgété

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 027-212702302-20260227-D_10_2026-DE

S²LOW

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 27 février 2026

Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. Leportier', written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text 'MAIRE D'EZY-SUR-EURE' around the top edge and '(27530)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a star and a shield.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026



ID : 027-212702302-20260227-D_10_2026-DE